PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le ..26/08/25.....
Identifiant de l'Acte :
069 216900340-20250826-RVS_2_2025-AR

caluire et cuire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

À MADAME ISABELLE MAINAND

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE ;

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 26 juillet 2025 ;

VU les délibérations n°2025_069, n°2025_70 et n°2025_071 en date du 26 juillet 2025 portant sur l'élection du maire et l'élection des adjoints ;

ARRETE

ARTICLE 1er – Madame Isabelle MAINAND, Adjointe au Maire, est **déléguée à la petite enfance, à la jeunesse et aux associations.**

ARTICLE 2 – Délégation de fonction et de signature est donnée pour les affaires visées à l'article 1er à Madame Isabelle MAINAND, sous notre surveillance et notre responsabilité.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département ainsi qu'au Procureur de la République. Le présent arrêté sera également notifié à l'intéressée.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025
Le Maire,

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

Bastien JOINT